

Programme de Financement des Sentiers – Volet Infrastructures de sentier et des travaux de réparation majeurs

Contexte

Le volet de financement des infrastructures de sentier et de travaux de réparation majeurs a été conçu pour développer et implanter des projets de planification et de construction le long du Sentier Transcanadien qui rehaussent et bonifient la qualité et la valeur du réseau, tout en améliorant la sécurité et le confort des usagers. De plus, ce volet de financement fera en sorte d'assurer à la fois la pérennité et l'intégrité du réseau, tout en minimisant les fermetures de tronçons du Sentier et les détours sur celui-ci.

Admissibilité

- Toutes les demandes doivent satisfaire aux critères généraux d'admissibilité énoncés à la section 2 du document : [Programme de Financement des Sentiers, Structure du programme.](#)
- Les demandes de projet soumises doivent identifier et démontrer que le projet respectera tous les codes, règlements administratifs et autres règlements afférents au projet et en vigueur dans la région.
- Les demandeurs doivent fournir une preuve valide d'assurance responsabilité civile couvrant le tronçon du Sentier ciblé par le projet.
- Les demandeurs doivent remplir le questionnaire d'admissibilité au début du formulaire de demande, et fournir toute information supplémentaire nécessaire. **Date limite : 1^{er} décembre 2022.**

Soutien financier – Phases de planification et de conception

Sentier Transcanadien offre une aide financière, soit jusqu'à concurrence de 50 % du montant des dépenses admissibles, pour effectuer des consultations, de la conception, de la planification ou des études (études d'ingénierie, évaluations d'impacts environnementaux, etc.) permettant de mener un projet en phase de construction. L'aide financière maximale peut atteindre 50 % des dépenses admissibles, mais celle-ci cette catégorie de projet est limitée à 50 000 \$ par projet.

Toutes les études recevant une aide financière de Sentier Transcanadien doivent précéder un projet de construction; toutefois, l'offre d'une contribution pour effectuer la conception, la planification ou des études ne garantit aucunement un soutien financier de Sentier Transcanadien pour la phase subséquente de construction du projet.

Soutien financier – Phases de construction

Par le biais de ce volet de financement, Sentier Transcanadien peut offrir une aide financière pour la phase de construction d'un projet, incluant les réparations majeures, en se basant sur un pourcentage des dépenses admissibles. Les montants d'aide financière maximale sont établis comme suit :

- Les projets dont le coût total se situe entre 1 \$ et 25 000 \$ peuvent être financés jusqu'à concurrence de 50 % du montant des dépenses admissibles;

- Les projets dont le coût total se situe entre 25 001 \$ et 50 000 \$ peuvent être financés jusqu'à concurrence de 35 % du montant des dépenses admissibles;
- Les projets dont le coût total est de plus de 50 000 \$ sont soumis à un examen, mais ne pourront être financés à plus de 35% des dépenses admissibles;
- La contribution maximale est limitée à 150 000 \$ par projet.

Exemples de projets admissibles

Phases de planification et de conception

- Conception de sentier, consultation et planification, incluant :
 - Consultations publiques et communautaires
 - Évaluations environnementales
 - Études géotechniques
 - Un nouveau sentier ou des améliorations sur un sentier existant
 - Amélioration du drainage
 - L'intégrité structurelle du sentier
 - Le resurfaçage
 - Des améliorations et sécurisation des routes cyclables
 - Des intersections routières
 - Des améliorations pour la sécurité
- Conception de sentier et de point d'accès, consultation et planification pour :
 - Des points d'accès à l'eau
 - Des points d'accès terrestres
- Conception d'infrastructure, consultation et planification pour :
 - Des ponts
 - Des promenades
 - Des améliorations sur voies routières
 - Des mesures d'atténuation de la circulation motorisée
 - Des améliorations pour la sécurité

Construction

- Construction de nouvelles sections de sentier
- Création de points d'accès au sentier
- Projets visant la construction ou le prolongement de sentiers – corridors vert
- Projets visant à atteindre une connectivité ou permettre l'ouverture du sentier tout au long de l'année

- Amélioration du drainage et de l'intégrité structurelle du sentier, ainsi que le resurfaçage
- Élargissement d'une section de sentier pour permettre d'accueillir un nombre accru d'utilisateurs
- Construction d'un nouveau pont, ou restauration d'un pont et de ses approches
- Ajouts de points d'observation ou de points d'intérêt
- Mise en place de mesures pour contrôler l'accès aux sentiers
- Création d'une voie réservée aux vélos ou ajout d'une infrastructure visant à accroître la sécurité des utilisateurs
- Resurfaçage
- Raccordement du sentier aux installations de transport en commun, aux centres urbains, aux écoles et aux zones industrielles pour permettre le développement du transport actif sécuritaire
- Reconfiguration d'une intersection pour en faciliter la traversée pour tous les utilisateurs
- Reconfiguration d'un sentier pour faciliter la cohabitation des utilisateurs

Travaux de réparation majeurs

- Réparation des dommages causés par :
 - Les catastrophes naturelles ou événements météo
 - Une fréquentation accrue
 - La cohabitation avec la faune
- Entretien général du sentier, incluant :
 - Des travaux sur la surface du sentier
 - Le débroussaillage
- Projets visant l'atteinte d'une ouverture quatre saisons du sentier
- Installation de compteurs sur le sentier
- Cartographie, évaluations de sentiers et travaux SIG
- Améliorations à petite échelle d'un sentier pour l'adapter aux nouvelles technologies de transport actif

[FAITES UNE DEMANDE DE FINANCEMENT >>](#)

Date limite : 1^{er} décembre 2022